

CDAL 43 – SE-Unsa 43  
Maison des Syndicats  
4 rue de la Passerelle  
43000 Le Puy en Velay  
04-71-09-28-43

Le Puy en Velay  
Le 14 décembre 2017

Monsieur le Préfet,

Depuis leur création, les Journées Défense et Citoyenneté ont été organisées en Haute-Loire dans les locaux de l'établissement privé catholique sous contrat « Chartreuse Paradis » à Brives Charensac.

A de multiples reprises, les associations constitutives du CDAL 43 (DDEN, FCPE, Ligue de l'enseignement, SE-Unsa, UNSA Education) se sont émues de ce rapprochement entre la transmission des valeurs de notre République Laïque et l'accueil dans un établissement confessionnel catholique. Le certificat de participation délivré à l'issue de la JDC comprend à son verso la charte à signer, charte des Droits et Devoirs du Citoyen, stipulant que la France est une République Laïque.

Il y a plus de 10 ans, un appel d'offre avait été envoyé, notamment aux établissements publics et privés du bassin du Puy pour l'accueil des JDC. A ce moment-là, une convention a été signée avec l'établissement privé catholique « Chartreuse Paradis » à Brives Charensac.

Quelle était la durée de cette convention ?

Quelles sont les modalités de son renouvellement ?

Y a-t-il eu un nouvel appel d'offre récemment ?

Dans la mesure où le proviseur du Lycée Charles et Adrien Dupuy est très favorable à l'accueil des JDC dans son établissement, nous demandons qu'un nouvel appel d'offre soit émis dans ce sens.

Connaissant votre attachement aux symboles de la République, nous ne doutons pas que vous répondrez favorablement à notre demande d'audience en présence des responsables de la préfecture qui ont assuré le suivi de ce dossier précédemment.

Copie de ce courrier est envoyée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

En l'attente de votre réponse, veuillez accepter, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses et républicaines.

